



Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le 19/01/2026

ID : 081-218102713-20260112-DC260112002-AR

Département du TARN  
Arrondissement de CASTRES

**DÉCISION N° DC-260112-002  
(Commande Publique)**

**Marché à Procédure Adaptée**

**Marché N° 2025-TVX-06**

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE HANDICAPE DU CINEMA**

**LOT N° 01 : DÉMOLITION - GROS ŒUVRE – CARRELAGE**

**AVENANT N°1**

M. le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,

- Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les dispositions du Code de la Commande Publique et notamment l'article R2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée ;
- Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L2194-1 et suivants relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal n° DL-240229-0032 du 29 février 2024 relative aux délégations d'attributions du Conseil au Maire ;
- Vu le marché public n°2025-TVX-06 relatif au TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE HANDICAPE DU CINEMA – Lot 1 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE – CARRELAGE conclu le 02/06/2025 avec la société JC ZOTOS ;
- Vu le projet d'avenant n° 1 ayant pour objet une diminution du montant du marché ;
- CONSIDÉRANT que la modification proposée est rendue nécessaire par le retrait de la chape et la réduction de la réhausse de la porte d'accès, entraînant une diminution des prestations initialement prévues ;

**DÉCIDE,**

**Article 1.** D'approuver l'avenant n° 1 au marché public n° 2025-TVX-06-LOT 1 conclu avec la société JC ZOTOS (11 avenue Bernard Palissy 81 500 Giroussens) ayant pour objet une diminution du montant du marché dans les conditions suivantes :

- Retrait de la prestation « Chape » : - 1 400 € HT
- Réduction sur le montant de la prestation « Réhausse porte accès cinéma » : - 800 € HT

Soit une diminution de - 2 200 € HT induisant un écart de - 8,48%.

**Article 2.** De signer l'avenant susmentionné ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

**Article 3.** De transmettre une ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de Castres (Tarn) et à Monsieur le Comptable Public de la Collectivité.

**Article 4.** De mentionner que la présente décision sera publiée conformément à la réglementation en vigueur puis portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le 19/01/2026

ID : 081-218102713-20260112-DC260112002-AR

Saint-Sulpice-la-Pointe, le 12 janvier 2026

Le Maire,



Raphaël BERNARDIN

*Délai et recours*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.



Envoyé en préfecture le 19/01/2026  
Reçu en préfecture le 19/01/2026  
Publié le 19/01/2026  
ID : 081-218102713-20260112-DC260112002-AR

## AVENANT N°1 DIMINUTION DE MONTANT

### A - Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE  
Hôtel de Ville  
Parc Georges Spénale  
81370 SAINT SULPICE LA POINTE  
Courriel : marches.publics@ville-saint-sulpice-81.fr  
Représenté par : Monsieur Raphaël BERNARDIN, Maire

### B - Identification du titulaire du marché

JC ZOTOS  
11 avenue Bernard Palissy  
81500 GIROUSSENS  
SIRET : 44374832200015  
Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

### C - Objet du marché

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE HANDICAPÉ DU CINEMA/ Lot n° 01 : Démolition - Gros œuvre – Carrelage

Référence du marché : 2025-TVX-06-LOT1  
Date de la notification : 02/06/2025

Montant initial du marché :

- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 25 939,00 €
- Montant TTC : 31 126,80 €

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : diminution de montant suite à retrait de la chape et réduction sur la réhausse de la porte d'accès.

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 25 939,00 €

- Montant TTC : 31 126,80 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : -2 200,00 €
- Montant TTC : -2 640,00 €

**Nouveau montant du marché :**

- Taux de la TVA : 20,0 %
- **Montant HT : 23 739,00 €**
- **Montant TTC : 28 486,80 €**

% d'écart introduit par l'avenant : -8,48 %

## E - Signature du titulaire du marché

A  
Le

Signature du titulaire

Envoyé en préfecture le 19/01/2026  
Reçu en préfecture le 19/01/2026  
Publié le 19/01/2026  
ID : 081-218102713-20260112-DC260112002-AR

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A  
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Monsieur Raphaël BERNARDIN , Maire

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

### En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :